



Postuler avant le 15 janvier 2019

Aide à la création et à la résidence du Département de la Drôme

Le Département de la Drôme propose un dispositif d'aide à la création et à la résidence pour financer des projets portés par des acteurs culturels professionnels drômois, dans tous les domaines de la création contemporaine.

Un dispositif d'aide à la création et à la résidence complète l'aide au fonctionnement allouée aux structures par le Département. L'aide à la création et à la résidence permet de financer **des projets portés par des acteurs culturels professionnels drômois**.

Objectif de l'aide à la création

Accompagner les projets de création portés par un artiste, un collectif d'artistes, **dans tous les domaines de la création contemporaine**.

Objectif de l'aide à la résidence

- Soutenir les projets élaborés par des structures culturelles permanentes, pour favoriser l'émergence artistique drômoise et/ou l'accueil d'une équipe artistique portant un projet de création en lien avec le territoire.
- Les projets de résidence doivent se traduire par l'accueil, dans un lieu, d'un artiste ou collectifs d'artistes, **écrivains**, dans tous les domaines de la création contemporaine.

Calendrier

Demandes à déposer à partir du 15 novembre 2018 et jusqu'au 15 janvier 2019.

En savoir plus

Plus d'informations sur le site du Département : [lien](#)

Dernière édition : 1 août 2025 à 11:50

<https://auvergnhonealpes-livre-lecture.org/articles/aide-a-la-creation-et-a-la-residence-du-departement-de-la-drome>